



Assemblée générale

Distr. limitée
17 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Deuxième Commission

Point 92 d) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : science et technique au service du développement

Nigéria* : projet de résolution

Renforcement de la coordination des mécanismes de la Commission de la science et de la technique au service du développement : favoriser la complémentarité des activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies dans le domaine des technologies nouvelles et novatrices

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 54/201 du 22 décembre 1999,

Rappelant la Déclaration ministérielle sur le développement et la coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances, adoptée par le Conseil économique et social dans le cadre du débat de haut niveau de sa session de fond de 2000¹,

Rappelant également la résolution 2000/29 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 2000, relative à la création du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications,

Reconnaissant le rôle que joue la Commission de la science et de la technique au service du développement dans la coordination des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique en faveur du développement, soulignant l'importance des activités qui doivent être menées dans la cadre de la Commission, notamment en ce qui concerne un large éventail de nouveaux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale dans les domaines scientifique et technique, et encourageant la fourniture d'un appui à ces activités,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir A/55/3, chap. III.

Consciente du rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant que secrétariat chargé de fournir des services fonctionnels à la Commission de la science et de la technique au service du développement,

Rappelant le Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session, tenue à Bangkok du 12 au 19 février 2000, où il était noté qu'un fossé technologique se creusait entre pays développés et pays en développement, et soulignant qu'il faut combler ce fossé en facilitant l'accès des pays en développement à ces techniques et en promouvant le transfert et la diffusion desdites techniques dans ces pays,

Ayant à l'esprit le caractère intersectoriel de la science et de la technique dans l'activité des organismes des Nations Unies et la nécessité, entre autres, de lignes directrices efficaces et d'une meilleure coordination,

Notant que le sujet du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond du Conseil économique et social de 2001 sera « Le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, notamment en ce qui concerne l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout celles de l'information et de la communication, et le transfert de ces dernières, par la mise en place, entre autres, de partenariats avec les parties intéressées, y compris le secteur privé »,

Rappelant que la prochaine session biennale de la Commission de la science et de la technique au service du développement se tiendra en 2001,

Reconnaissant la nécessité de disposer de ressources suffisantes à consacrer à la promotion de la science et de la technique au service du développement, et donc de trouver des ressources nouvelles et additionnelles auprès de toutes les sources possibles,

Reconnaissant également la nécessité de renforcer le rôle de la Commission de la science et de la technique au service du développement,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général relatif aux propositions tendant à renforcer la coordination des mécanismes de la Commission de la science et de la technique au service du développement dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement afin de favoriser la complémentarité des activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies²;

2. *Se félicite* des recommandations visant la mise en place d'un réseau de connaissances et de techniques au service du développement figurant dans le rapport du Secrétaire général²;

3. *Demande* à la Commission de la science et de la technique au service du développement de faire rapport sur sa session biennale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, notamment en ce qui concerne les propositions visant à favoriser la complémentarité des activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies dans le domaine des technologies nouvelles et novatrices;

4. *Demande* au Secrétaire général de renforcer considérablement la Commission et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en leur apportant des ressources identifiables et suffisantes prélevées sur le budget or-

² A/55/96-E/2000/84.

dinaire, pour qu'elles soient mieux en mesure de s'acquitter de leurs mandats, à savoir aider les pays en développement dans les efforts de développement qu'ils déploient sur le plan de la science et de la technique;

5. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, à sa cinquante-sixième session, un rapport de synthèse établi par le Conseil économique et social contenant des propositions concrètes tendant à renforcer le rôle fondamental de la Commission en tant qu'organe chargé de coordonner les activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies visant à appuyer les pays en développement dans les efforts qu'ils font pour avoir accès à la science et à la technique, pour les utiliser efficacement et pour en tirer avantage aux fins de leur développement;

6. *Demande également* au Secrétaire général de lui soumettre à sa cinquante-sixième session un rapport sur les progrès faits dans l'application de la présente résolution.
